

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 07.02.2020	L'an deux mille vingt Le 14 février à 18 h 00
Date d'affichage 07.02.2020	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Laurence SERRURIER, Maire.
Nombre de Conseillers	<u>Etaient présents :</u> MM. LAMOUR C., Adjoint MM. TAGLIOLI A., GILBERT Y., DEBRET M-T., SALVETTI N.
En exercice : 8	<u>Absents excusés :</u> MM. BOURLOTON C., ROBERT LABARRE G.
Présents : 6	Formant la majorité des membres en exercice
Votants : 6	

Madame DEBRET Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JANVIER 2020**

Après lecture du compte rendu du 24 janvier 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le compte rendu.

**N° 003 / 2020 - RESULTAT EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Claire LAMOUR, première adjointe, pour statuer sur le compte administratif :

- **Approuve le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif
  
- **Approuve le compte administratif 2019 présenté par le Maire et constate :**
  - Un déficit de fonctionnement de - 39 032,95  
Pour mémoire
    - Résultat antérieur reporté 290 799,22
  - Résultat cumulé au 31.12.2019 251 766,27
  
  - Un excédent d'investissement de 75 182,37  
Pour mémoire
    - Résultat antérieur reporté - 35 507,94
  - Résultat cumulé au 31.12.2019 39 674,43
  
- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement** comme suit :
  - à l'apurement du déficit d'investissement cumulé (cpte 1068) /
  - à l'excédent reporté (report à nouveau créateur-cpte 002) 251 766,27

## **ELECTIONS MUNICIPALES : PERMANENCES BUREAU DE VOTE**

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'établissement des permanences du bureau de vote pour les élections municipales prévues le 15 et 22 mars 2020.

## **DEVIS POSE BARRIERE ACCES USINE HYDROELECTRIQUE**

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance il a été demandé d'ajouter la réalisation d'un accès piéton sur le côté droit de la barrière pour l'accès à l'usine hydroélectrique. Elle donne lecture du devis de l'entreprise « Les Jardins de Luc » modifié. Le nouveau coût s'élève à 300 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord à ce devis.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- ↳ **Ralentisseur au lieu-dit « Le Bout Dessous »** : Madame SALVETTI demande à revoir le ralentisseur installé au lieu-dit « Le Bout Dessous » car les riverains se plaignent des vibrations et du bruit produits par les bandes rugueuses. Madame le Maire propose de trouver une autre solution au moment des travaux d'effacement des réseaux.
- ↳ **Contrat de débroussaillage** : L'entreprise Pascal MARIE propose le renouvellement du contrat de débroussaillage pour 3 ans (2020-2021-2022). Le Conseil Municipal décide de reporter la décision lors de la préparation du budget 2020.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 50.

SERRURIER L.

GILBERT Y.

TAGLIOLI A.

DEBRET M-T.

SALVETTI N.

LAMOUR C.